



CHANGEMENT DE CATEGORIE ET DEMISSION

Par **SWEETY**, le **08/04/2011** à **05:57**

J'envisage de démissionner de mon poste (notaire assistant) pour une autre étude. Actuellement, je suis employée en tant que T3, j'ai donc un préavis d'1 mois. Or, mon patron, sentant le vent tourner, me propose une classification de cadre, ce qui porterait mon préavis à 2 mois. Je n'ai pas donné mon accord pour ce changement de statut. Peut-il le décider seul et si oui à partir de quand ce changement est effectif sachant que je donnerai ma démission au milieu de mois ?

Par avance merci.

Par **P.M.**, le **08/04/2011** à **09:54**

Bonjour,

Le changement de statut serait effectif à partir de l'avenant le contractualisant ou de la lettre vous l'annonçant officielement ou de la première feuille de paie par laquelle vous pourriez en prendre connaissance...